

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ETAT

Entre les soussignés

La Direction des Finances Publiques de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Etienne (42000)
ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

D'une part,

et

La mairie d'Yzeron, élisant domicile, 31 grande Rue, 69510 YZERON
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Armoires de bureau métal	2	SAINT ETIENNE	11/03/2021
Fauteuils de bureau	2	SAINT ETIENNE	11/03/2021

2/ Etat des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

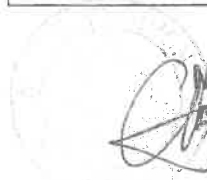
La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

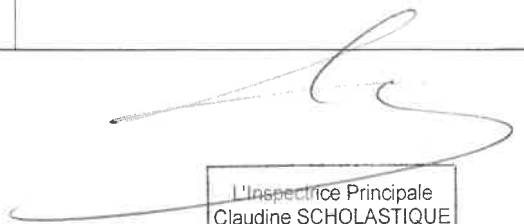
Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le 17 Mars 2023

Le représentant du service cessionnaire	Le représentant du service cédant
---	-----------------------------------



 Madame la Maire,
Agnès NELIAS



L'Inspectrice Principale
Claudine SCHOLASTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DIVISION BUDGET - IMMOBILIER
ET LOGISTIQUE
11, rue Mi-Carême - B.P. 502
42007 ST-ETIENNE CEDEX 1**